

CH@MPIGNY

www.champigny51.fr  
N°2/2020 Juillet

# CHAMPIGNY INFO





### **Décisions Modificatives budgétaires.**

Le club de football souhaite 2 paires de but à destination des enfants.

Il est nécessaire d'ajouter des crédits afin d'acquérir quatre buts de football.

Le conseil décide d'effectuer un virement de la section fonctionnellement à la section investissement de 6 000€. Les crédits seront prélevés sur le compte « dépenses imprévues ».



### **Commission fleurissement.**

M. Didier DUPONT souhaite participer à la commission fleurissement.

M. GEORGIN étant Maire peut siéger à chaque commission, de ce fait il cède sa place à M. Didier DUPONT.



### **Délégué SIEM, annulation délibération.**

La Communauté Urbaine du Grand Reims est adhérente auprès du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne) et dispose de la distribution publique de l'électricité dans ses compétences obligatoires,

De ce fait, les communes adhérentes à la communauté Urbaine du Grand Reims ne disposent plus de cette compétence et n'ont plus à élire de délégués au SIEM. Il est donc nécessaire d'annuler la délibération précédente.

Pour plus de renseignements sur le SIEM vous pouvez vous rendre sur <https://www.siem51.fr/>

M.ROQUE est nommé pour représenter la commune auprès du Grand Reims.



### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Les conditions de mise en place des commissions communales liées aux impôts directs des communes de moins de 2000 habitants sont les suivantes (1 de l'article 1560 du Code Général des Impôts):

- La commission est composée de 7 membres titulaires, dont le maire et six commissaires.
- Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des contributions directes locales dans la commune et ayant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
- Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal propose les noms de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants, sous la présidence de Monsieur GEORGIN Pierre, Maire.



### **Dérogations scolaires.**

Monsieur le Maire expose les diverses demandes de dérogations scolaires d'administrés de la commune de Champigny ainsi que d'administrés d'autres communes.

La commune possède une garderie et une cantine scolaire.



### **Rentrée scolaire 2020.**

Les listes des fournitures scolaires sont disponibles sur le site internet de la commune ([www.champigny51.fr](http://www.champigny51.fr)) ou au

tableau d'affichage de l'école.

Le conseil municipal décide

- d'émettre un avis favorable pour les personnes extérieurs de la Commune de Champigny, ayant signé un compromis de vente de parcelle ou de bien immobilier avec pour but d'habiter la commune de Champigny. Le Compromis devra être joint au dossier de dérogation.
- d'émettre un avis défavorable à toutes les demandes de dérogations scolaires:
  - pour les habitants de Champigny souhaitant sortir du périmètre de la commune.
  - pour les personnes habitant l'extérieur de la commune de Champigny.



### **Label numérique.**

Nous sommes toujours en attente d'une réponse de l'académie concernant notre demande de subvention pour l'achat d'un tableau interactif et d'une classe mobile.

Le tableau devrait être installé dans la classe de Mme Galin-Chené (CP-CE1). La classe mobile sera stockée dans le « bâtiment maternel ».



### Informations.

La communication de vos adresses mails est nécessaire afin de vous envoyer les informations de la commune (l'info, coupures d'eau, travaux urgents, manifestation des associations de la commune ...), c'est pourquoi si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous demandons de nous la

communiquer.

**En cas de changement de coordonnées téléphonique ou e-mail, merci d'en informer le secrétariat de la Mairie.**



### Tranquillité vacances.

Vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Cela permet de demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances. Le formulaire d'inscription est disponible à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

### Canicule, forte Chaleur adoptez les bons reflex

La canicule, c'est quoi ?

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?

En période de canicule, quels sont les bons gestes ?

- Il fait très chaud.
- La température ne descend pas, ou très peu la nuit.
- Cela dure 3 jours ou plus.

**Signaux d'alerte :**

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre > 38°C
- Vertiges / Nausées
- Propos incohérents

**Bons gestes :**

- JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, [appelez le 15.](#)

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance  
www.sante.gouv.fr/canicule

**ATTENTION**  
Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.**  
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

### Fermeture annuelle.

La Mairie sera fermée au public du 03 août au 07 août 2020.



# Informations pratiques

## Mairie

- 🕒 Permanences du secrétariat :  
Mardi: 08h30-12h00 13h30-18h30  
Mercredi: 13h30-18h30  
Jeudi: 08h30-12h00 13h30-18h30
- ☎ 03 26 09 07 75
- ✉ Mairie-champigny@wanadoo.fr
- 🌐 <http://www.champigny51.fr>

## Evènements



- **01/09/2020** : Rentrée scolaire.

## Vie municipale



- Les travaux de

bricolage/jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, **ne peuvent être effectués que :**

Semaine	Samédies	Dimanches et jours fériés
08h30-12h00 14h00-19h30	09h00-12h00 14h30-19h00	10h00-12h00

🔗 [Ces horaires sont fixés par arrêté préfectoral du 10 décembre 2008](#)

Retrouvez toutes les dates sur :

🔗 <https://urlz.fr/blbv>

## Communauté Urbaine du Grand Reims

### Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

📍 [3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

☎ [03 26 77 76 70](tel:0326777670)

Espace d'informations clés et pratique de l'eau et assainissement de la commune :

🔗 <https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

- Le brûlage à l'air libre des déchets de jardin est interdit.
- Il est demandé à chacun de veiller à ne pas stationner sur les trottoirs et les espaces verts, de tailler et nettoyer les haies qui dépassent et à ne pas laisser son chien divaguer et faire ses besoins sur le domaine public.

Toute personne ne respectant pas cet arrêté s'expose à une contravention de 3<sup>ème</sup> classe.

## Périscolaire 2020-2021

Consultation des menus ainsi que les allergènes de la restauration scolaire sur :

• 🔗 <https://bonapp.elior.com/>

Démarche :

- 🔗 [Inscriptions régulières.](#)
- 🔗 [Inscriptions régulières du mercredi](#)
- 🔗 [Inscriptions occasionnelles garderie](#)
- 🔗 [Inscriptions occasionnelles garderie cantine.](#)

- 🔗 [Règlement du périscolaire.](#)
- 🔗 [Règlement du mercredi.](#)

Ces documents sont disponibles sur :

🔗 [www.champigny51.fr/ecole.php](http://www.champigny51.fr/ecole.php)

## Permanences Secours Populaire

Chaque premier jeudi du mois, une permanence, par des bénévoles est tenue dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements ou y demander une aide.

## Permanences « Assistante sociale »

Uniquement sur rendez-vous avec Mme Mercier CSD de Fismes au ☎03.26.48.07.08.

## 📄 Demande d'actes de naissance

Vous pouvez faire votre démarche en ligne en cliquant sur ce lien :

🔗 [service en ligne](#)

## 📄 Carte d'identité/Passeport

Effectuer sa demande sur :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et noter le numéro de pré-demande.

Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Demander un **rendez-vous** parmi les communes les plus proches ci-dessous :

- Reims (et annexes) : ☎ [03 26 77 78 79](tel:0326777879)
- Tinquieux : ☎ [03 26 08 40 37](tel:0326084037)
- St Brice Courcelles : ☎ [03 26 09 07 65](tel:0326090765)
- Gueux : ☎ [03 26 03 60 26](tel:0326036026)
- Cormontreuil : ☎ [03 26 82 05 53](tel:0326820553)
- Bétheny : ☎ [03 26 07 12 71](tel:0326071271)

## 📄 Listes électorales

– 🔗 [Interroger sa situation électorale.](#)

– 🔗 [Inscription en ligne,](#)

ou en mairie munie du document [cerfa 16669\\*02](#), une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

## 📄 Recensement militaire

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie.

Se munir de sa carte d'identité, le livret de famille et justificatif de domicile des parents.

Pour l'année 2020 sont concernés les jeunes nés en 2004.

## Collecte des déchets

- 🗑 Bac sélectif le Mercredi
  - 🗑 Bac vert le Jeudi
- } [Calendrier\\*](#)

Veillez déposer vos bacs la veille au soir.

\*A ce jour le calendrier 2020 n'est pas disponible

Déchetterie	
Saint Brice Courcelles 📍 <a href="#">Chemin des Temples</a>	• Du lundi au samedi de 9h à 19h.
Tinquieux 📍 <a href="#">Rue Marcel Dassault</a>	• Le dimanche de 9h à 12h.
Pour faciliter le respect des horaires, merci de vous présenter 15 min avant la fermeture des sites.	

☎ Tri info [03 26 02 90 90](tel:0326029090)

## CITURA

🔗 [www.citura.fr](http://www.citura.fr)

[Plan / Horaires Ligne 1](#)